

COMPRE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 13 avril 2015

Convocation du 8 avril 2015.

Se référant à l'article L2121-17 du CGCT concernant l'application de la loi en cas de quorum non atteint, Madame le Maire a convoqué à nouveau le Conseil au moins à trois jours d'intervalle de celui du 03 avril 2015. La date du 13 avril convenait au plus grand nombre de Conseillers.

Le Conseil municipal peut ainsi délibérer ce jour valablement sans condition de quorum.

Le treize avril deux mil quinze, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danielle POIRSON, Maire.

Étaient présents : Francis POISSON, Adjoint, Patricia PIGEON, Catherine GSCHWIND, Christine LE FOLL, Joël TOURTE, Michel PERRIN, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Alain LEGRAND qui avait donné pouvoir Danielle POIRSON, Aurélie MOYSAN qui avait donné pouvoir à Patricia PIGEON, Michel GONCALVES et Jean-Luc TANGRE.

Secrétaire de séance : Francis POISSON.

Le procès verbal du Conseil municipal du 20 février est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ordre du jour :

FINANCES

- Comptes administratifs
- Comptes de gestion
- Taux de fiscalité
- Affectation des résultats
- Budgets
- ERDF

PLU

PNR

CCPC

ATTRIBUTION DE MARCHE

QUESTIONS DIVERSES

FINANCES

❖ **COMPTES ADMINISTRATIFS**

1. COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL

Le Conseil municipal, donne quitus au Maire, pour sa gestion et adopte le Compte Administratif 2014 qui fait apparaître les résultats suivants :

- *Section de fonctionnement : excédent* 381 671.82 €
- *Section d'investissement : déficit* 193 041.83 €

2. COMPTE ADMINISTRATIF DU SPANC

Le Conseil municipal, adopte le Compte Administratif 2014 du S.P.A.N.C. :

- *Section de fonctionnement :* 0 €
- *Section d'investissement :* 0 €

❖ **COMPTES DE GESTION 2014 DU RECEVEUR MUNICIPAL**

1. COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR LA COMMUNE

Le Conseil municipal, adopte le Compte de gestion 2014 du Receveur municipal pour la Commune.

2. COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR LE SPANC

❖ AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil municipal, décide d'affecter la somme de 188 629.99 € au budget 2015 à la section de fonctionnement et la somme de 193 041.83 € au budget 2015 à la section d'investissement.

❖ VOTE DES TAUX COMMUNAUX

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des taxes municipales.

Taxe d'Habitation 15.19 %

Taxe Foncière 23.95 %

T F sur le Non Bâti 50.83 %

Le produit fiscal total attendu s'élève à **181 311 €**.

Madame POIRSON rappelle que la Loi de finances 2010 a supprimé la Taxe professionnelle. Elle a été remplacée par la **Contribution Economique Territoriale (CET)** qui est composée :

- d'une cotisation foncière des entreprises (CFE), assise sur les valeurs locatives foncières, **dont le taux est déterminé par la CCPC**. A noter que la CFE concerne toutes les formes d'entreprise individuelle, y compris les auto-entrepreneurs.
- d'une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour les personnes qui exercent à titre habituel une activité professionnelle non salariée et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 000 € hors taxes.

❖ BUDGETS PREVISIONNELS 2015

1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal, accepte de voter les subventions suivantes :

▪ Association Familles Rurales de Dammartin :	1 200 €
▪ A.P.A.E. Dammartin/Tigeaux :	450 €
▪ Association des Anciens Combattants de Crécy :	70 €

2. C.C.A.S.

Le Conseil Municipal accepte d'allouer la somme de 150 € au C.C.A.S.

3. BUDGET COMMUNAL 2015

Le Conseil municipal, adopte le Budget prévisionnel 2015 s'équilibrant en recettes et dépenses à :

- 489 685 99 € en section de fonctionnement
- 672 741.83 € en section d'investissement.

4. BUDGET 2015 DU SPANC

Le Conseil municipal, adopte le Budget prévisionnel 2015 du S.P.A.N.C. s'équilibrant en recettes et dépenses à

- 2 250 € en section de fonctionnement
- 0 € en section d'investissement.

❖ REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil municipal, accepte le calcul de la redevance ERDF pour l'occupation des sols communaux d'un montant de 197 € pour l'année 2015.

A 20h30 Joël TOURTE quitte l'assemblée pour des raisons professionnelles.

ORDURES MENAGERES

Michel PERRIN informe le Conseil que depuis le lundi 23 mars les **ordures ménagères** sont à nouveau collectées en porte à porte chemin de Fort à Faire.

Vu l'augmentation très substantielle (+ 2,62%) du taux d'imposition pour le ramassage et le traitement des déchets que les tigeens vont subir cette année (14,52%), la Communauté de Communes **a accepté** de remettre des conteneurs pour le **tri sélectif** en bas de la rue de Fort à Faire pendant une **période d'essai** de deux mois.

Danielle POIRSON signale qu'il a été trouvé dans ces conteneurs du matériel hifi dès la première semaine. **Le Conseil déplore cet incivisme qui pénalise l'ensemble des Tigéens.**

Danielle POIRSON rappelle comment est calculé le taux de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) :

$$\frac{\text{estimation du coût du ramassage et du traitement des OM}}{\text{bases fiscales communales}}$$

En 2014, le tonnage des ordures ménagères et celui des déchets verts a progressé ; à l'inverse les collectes qui génèrent des subventions de la part du SMITOM et d'ECO-EMBALLAGE ont régressé.

Elle rappelle que des conteneurs à verre sont à disposition rue de Saint Fiacre. Le traitement des ordures ménagères **coûte** 187.06 € la tonne, celui du verre **rapporte** 22.45 € (hors ramassage 120.53 € pour les OM et 54.56 € pour le verre) **soit une perte de 275.48 € par tonne de verre mal trié !!!.**

Par ailleurs, le Conseil demande que les quelques poubelles qui demeurent à longueur d'année sur le trottoir soient remises à l'intérieur des propriétés.

Le planning de ramassage des déchets verts et celui de la distribution des sacs se trouve sur le site de Tigeaux.

PLU

Le Conseil municipal, autorise Madame le Maire à lancer une étude concernant la modification du règlement du PLU.

PNR

Le Conseil municipal désigne Christine LE FOLL en tant que déléguée titulaire du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation du PNR de la Brie et des deux Morin et Patricia PIGEON en tant que délégué suppléant.

CONTRAT RURAL

Le Conseil municipal décide d'attribuer le marché de travaux concernant la réfection de la toiture de l'église à la Société CARON, pour la somme de 66 745.70 € HT et à la Société QUINCY RENOV (maçonnerie) pour un montant de 1 640.00 € HT.

Madame POIRSON rappelle que ces travaux sont inscrits dans le contrat passé avec le Département et la Région qui les financent à 80%.

QUESTIONS DIVERSES

Animation du village

Le carnaval organisé par les Associations de DAMMARTIN et de TIGEAUX s'est déroulé sous le soleil le 12 avril au plaisir de tous les intervenants.

La traditionnelle « **boum** » de fin de trimestre pour les enfants du primaire a eu lieu le 10 avril, des photos sont disponibles sur le site de TIGEAUX.

10 **ordinateurs portables** sont venus compléter le matériel informatique de l'école.

Le **photocopieur** de l'école va être remplacé.

La réfection de la RD20 (rue du Grand Morin) est prévue pendant l'été.

Une démonstration sur l'utilisation du **défibrillateur** sera organisée le 30 mai à partir de 9 heures.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15.